# **COUR SUPÉRIEURE**

(Chambre commerciale)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-11-051881-171

DATE: 28 MARS 2018

## SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE LUCIE FOURNIER, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS* ET DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES* DE :

## DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.

Débitrice/Requérante

et

#### **RAYMOND CHABOT INC.**

Contrôleur

# ORDONNANCE POUR PROLONGER LA SUSPENSION DES PROCÉDURES

- [1] **LE TRIBUNAL**, après avoir pris connaissance de la demande présentée par la Débitrice/Requérante intitulée *Demande pour prolonger la suspension des procédures* (la « Demande ») ainsi que l'affidavit déposé à son soutien;
- [2] **CONSIDÉRANT** les dispositions de l'Ordonnance initiale émise par cette Cour le 13 janvier 2017 (l' « Ordonnance initiale »);

500-11-051881-171 PAGE : 2

[3] **CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (L.R.C. 1985, c. C-36), telle qu'amendée;

[4] **CONSIDÉRANT** la signification de la demande et l'absence de contestation;

## PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

- [5] **ACCUEILLE** la Demande;
- [6] **PROLONGE** la Période de suspension (telle que définie dans l'Ordonnance initiale) jusqu'au 30 juin 2018;
- [7] **ORDONNE** l'exécution provisoire de cette Ordonnance nonobstant appel;
- [8] SANS LES FRAIS DE JUSTICE.

LUCIE FOURNIER, J.C.S.

Me Danny Duy Vu STIKEMAN ELLIOTT Pour le Contrôleur

Date d'audience : 28 mars 2018